



Sainte-Cécile-de-Milton

Avis public

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

ADOPTION DU RÈGLEMENT 664-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 636-2022 POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 09 septembre 2024, le conseil a étudié et adopté le **règlement 664-2024 abrogeant le règlement 636-2022 pour édicter les normes applicables aux employés de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 10 septembre 2024.

Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 10 septembre 2024, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 septembre 2024.

Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier